

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Vehicles & Industrial Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7A2, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet						
DEMI-COUSSINET						
Solicitation No N° de l'invitati	on	Date				
W8482-168248/A		2015-12	-11			
Client Reference No N° de réf W8482-168248	érence du client	•				
GETS Reference No N° de réf PW-\$\$HP-371-68614	érence de SEAG					
File No N° de dossier hp371.W8482-168248	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME			
Solicitation Closes -	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire			
at - à 02:00 PM						
F.O.B F.A.B.						
Plant-Usine:						
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer Id - Id de l'acheteur						
Modérie, Christine hp371						
Telephone No N° de téléphone FAX No N° de FAX						
(873) 469-3327 ()		(819) 95	53-2953			
	•					
	·					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée	
See Herein		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



publics et	gouvernement
Travaux publics	Services
	rices

Public Works and Government Services Canada	rks and int Services	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	Docum	Document No.W8482-168248/A
Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	ldress - destination	Invoice Code - Code burcomptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D-1	Base Commander	ander	W8482	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE
	CFB Esquimalt	malt		ATTN DGMEPM NP - DMARP
	Bldg 66 Colwood	olwood		101 COLONEL BY DR.
	VICTORIA BC V9A	BC V9A 7N2		OTTAWA
	CANADA			Ontario
				K1A0K2
				Canada
D-2	Formation	Formation Commander	W8482	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE
	HMC Dockyard	ard		ATIN DGMEPM NP - DMARP
	Bldg D-20	Bldg D-206 Door 1 thru 13		101 COLONEL BY DR.
	Halifax NS	ß		OTTAWA
	HALIFAX N	HALIFAX NS B3K 5X5		Ontario
	CANADA			K1A0K2
				Canada
D-1	Base Commander	ander	W8482	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE
	CFB Esquimalt	malt		ATIN DGMEPM NP - DMARP
	Bldg 66 Colwood	olwood		101 COLONEL BY DR.
	VICTORIA BC V9A	BC V9A 7N2		OTTAWA
	CANADA			Ontario
				K1A0K2
				Canada



<	1	•
	3	
2	į	į
₹	ı	г
č	١	į
n	ſ	١
ĕ	ĺ	5
		-
Ì		
ς	1	9
О	ľ	3
Š	į	ŀ
n	ſ	١
=	•	-
ē	•	•
2		•
		•
(2
_	į	÷
4		
7		=
2		=
	١	٠
3	•	2
5		=
3		=
:		3
7	ï	ζ
١		,
()
è		۱
_		4

*	Public Works and Travaux publics et Government Services Services gouvernementaux Canada					Document No.W8482-168248/A	168248/A		
Item Article	Descript	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Pric Fr Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM on Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
	O: 3120-2 SSINET ION DU MODEI PARTIES, LIS TES EXTÉRIET ILLIMÈTRES N I	D - 2 D - 1 Total	W8482 W8482	20 8 20	Each	es es es	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	See Herein	
	Part No N° de la partie: F809638-012CPF								



_
•
48/
4
ខ្ល
∞
ဖ
$\overline{}$
ᆚ
1 82
∽
N84 8
♨
~
٠.
c
Ź
_
Ħ
₹
$\underline{\mathbf{w}}$
⊱
=
π
×
2
┙

*	Public Works and Travaux publics et Government Services Services gouvernementaux Canada					Document No.W8482-168248/A	168248/A		
Item Article	5	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Pric F Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM on Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
2	O: 3120-2 SSINET ION DU MODEI PARTIES, LIS TES EXTÉRIET ILLIMETRES N I	D - 2 D - 1 Total	W8482 W8482	20 8 20	Each	↔ ↔ •	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	See Herein	
	20 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 -								



Buyer ID - Id de l'acheteur hp371 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier hp371W8482-168248

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Besoin
- 1.2 Compte rendu
- 1.3 Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS A L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumissions
- 2.4 Lois applicables
- 2.5 Considérations environnementales

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relatives à la facturation
- 6.8 Attestations
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Clauses du guide des CCUA
- 6.12 Préparation pour la livraison
- 6.13 Condition du matériel contrat
- 6.14 Instructions d'expédition DDP Destination
- 6.15 Documents de sortie distribution
- 6.16 Considérations environnementales

File No. - N° du dossier hp371W8482-168248

Buyer ID - Id de l'acheteur $hp371 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

PARTIE 1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail sous « Détails de l'article ».

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

File No. - N° du dossier hp371W8482-168248 Buyer ID - Id de l'acheteur $hp371\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

PARTIE 2

INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

2.1.1 Clauses du guide des CCUA

	See all guide des e e e i	
B1000T	Condition du matériel - soumission	2014-06-26

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions

2.3 Demandes de renseignements en période de soumissions

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Considérations environnementales

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses. Conformément à la Politique d'achats écologiques, pour cette sollicitation :

Après l'attribution du contrat, le soumissionnaire retenu sera prié de fournir toute la correspondance, y compris (mais sans s'y limiter) les documents, les rapports et les factures en format électronique, sauf indication contraire de l'autorité contractante, de l'autorité technique (S/A) ou de l'autorité pour les achats (S/A), réduisant ainsi le matériel imprimé.

Les soumissionnaires devraient recycler (déchiqueter) les copies des documents non classifiés / protégés inutiles (en tenant compte des exigences de sécurité).

Les composantes de produits utilisés lors de la prestation des services devraient être recyclables et/ou réutilisables, lorsque possible.

Buyer ID - Id de l'acheteur $hp371\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

PARTIE 3

INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ciaprès pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions;

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires doivent:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section 1: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3.1.1 Produits équivalents

- 1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
- (a) indique la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le COF/NCAGE du produit de remplacement;
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :

- (a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
- (b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai ou un échantillon du produit offert) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables (ou tout autre délai mentionné aux présentes) que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

3.1.2 Produits de remplacement - Remplacement du numéro de pièce provenant du fabricant d'origine de l'équipement.

- 1. Les produits dont les numéros de pièces ont été remplacés (annulés ou périmés) par le fabricant d'origine de l'équipement (FOE) doivent être équivalents au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiées dans la demande de proposition et seront considérés lorsque le soumissionnaire fournit, sur demande de l'autorité contractante:
- a. la preuve en présentant une copie d'un certificat de conformité du FOE fournissant une justification / explication selon laquelle les numéros de pièces sont un remplacement des pièces du FOE spécifiées et sont équivalentes au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiées; ou
- b. toute l'information technique requise (comme il est indiqué à la Partie 3, section I, 1 Produits équivalents) afin de démontrer leur conformité technique qui confirme la forme, l'ajustage, la fonction et le rendement de ces remplacements de numéro de pièce.
- 2. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables (ou tout autre délai mentionné aux présentes) que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

Section II: Soumission financière

3.1.3.1 Prix

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement spécifié à la partie 6.

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission par prix unitaire dans la section intitulé « Détails de l'article ». Les prix ne devraient pas être indiqués dans une autre section de la soumission.

3.1.1.4 Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour tous les articles identifiés dans la demande de soumission. Cependant, les soumissionnaires doivent proposer un prix pour tous les articles avec le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) identique pour que leur soumission soit évaluée.

3.1.4 Clauses du guide des CCUA

Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

- 1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire PWGSC-TPSGC 450, Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
- 2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
- 3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
- 4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire <u>PWGSC-TPSGC 450</u> pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.

Buyer ID - Id de l'acheteur $hp371\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5

Section IV: Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

3.1.5 Date de livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 29 février 2016

La meilleure date de	e livraison qui peut etre offerte est le :
Halifax, N-É:	semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.
Victoria, C-B:	semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Buyer ID - Id de l'acheteur $hp371\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

PARTIE 4

PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères d'évaluation techniques obligatoires-Numéro de pièce et COF/CAGE

Les soumissionnaires doivent indiquer le numéro de pièce et le numéro de COF/CAGE offert.

4.1.1.2 Critères d'évaluation techniques obligatoires - Produits équivalents et Produits de remplacement

Les soumissionnaires qui proposent un produit équivalent ou un produit de remplacement doivent indiquer la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le COF/CAGE offert.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères d'évaluation financière obligatoire

Le prix de la soumission doit être en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et les taxes applicables sont en sus.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

File No. - N° du dossier hp371W8482-168248

Buyer ID - Id de l'acheteur $hp371 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

PARTIE 5 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le <u>Formulaire de déclaration</u> dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

File No. - N° du dossier hp371W8482-168248 Buyer ID - Id de l'acheteur hp371 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

np3/1 wo462-106246

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.3.1 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire	Date	

ou

B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférablement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification écoénergétique.	

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-168248/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-168248

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hp371W8482-168248 Buyer ID - Id de l'acheteur $hp371\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No./N}^\circ\text{ VME}$

5.2.3.2 Certification de conformité - Produits équivalent et de remplacement

Le soun	nissionn	aire cer	tifie qu	e tous	les pr	oduits	équiva	lents	et les	produits	de r	empl	acem	ent
proposé	s sont c	onforme	es, au b	esoin (décrit	sous «	Détail	s de l'	articl	e».				

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire Date	
Cette certification ne dispense pas la soumission de satisfaire aux exigences détailées partie 3, section I, Produits équivalents.	

Buyer ID - Id de l'acheteur hp371 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin:

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous « Détails de l'article ».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC: <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat).

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

L'entrepreneur doit effectuer la livraison comme suit:

Halifax, N-É: doit être livrés le ou avant le	(date à insérer par l'autorité
	contractante au moment de l'attribution du contrat.)
Victoria, C-B: doit être livrés le ou avant le	(date à insérer par l'autorité
	contractante au moment de l'attribution du contrat.)

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Christine Modérie

Titre: Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction TPLEP

7A2, Place du Portage, Phase III

11 rue Laurier

Gatineau, Québec, K1A 0S5

Téléphone: 873-469-3327 / Télécopieur: (819) 953-2953

Courriel: christine.moderie@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-168248/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-168248

contractante.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hp371W8482-168248 Buyer ID - Id de l'acheteur $hp371\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité

-	sable des achats e des achats pour le co	ntrot act :
Le responsable	e des achats pour le co	mtrat est :
Nom:		_ (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
Titre:		
Organisation:		_
Téléphone:		_
Télécopieur:		
Courriel:		_
travaux sont ex d'outils et de p discuter de que des achats; cep travaux. Des c au moyen d'un	xécutés en vertu du co procédures exigés pour estions administratives pendant, celui-ci ne pe changements à l'énonc e modification au con	e le ministère ou organisme pour lequel les ntrat. Il est responsable de la mise en oeuvre r l'administration du contrat. L'entrepreneur peut si identifiées dans le contrat avec le responsable ut pas autoriser de changements à l'énoncé des é des travaux peuvent être effectués uniquement trat émise par l'autorité contractante.
Nom:		_ (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
Titre:		
Organisation:		_ _
Téléphone :		_
Courriel:		_

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

Buyer ID - Id de l'acheteur $hp371\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

6.5.4 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

(À être complété par le soumissionnaire)

Renseignements généraux

Nom:				
Titre:				
Téléphone :				
Télécopieur :				
Courriel:				
Suivi de la livraison				
Nom:				
Titre:				
Téléphone :				
Télécopieur :				
Courriel :				

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement - Prix unitaire(s) ferme(s)

- 6.6.1.1 À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en Vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans le contrat tel que décrit dans « Détails de l'article ».
- 6.6.1.2 Tous les prix unitaires sont fermes en dollars canadiens, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses et les taxe applicable en sus, si applicable.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp371 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.6.1.3 Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Clauses du guide des CCUA

01012 Clauses au 5		
C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
H1001C	Paiements multiple	2008-05-12

6.6.3 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change (si applicable)

- Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
- 2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.
- 3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :

Rajustement = montant en monnaie étrangère x $Qté x (i_1 - i_0) / i_0$ où les variables de la formule correspondent à :

Montant en monnaie étrangère (par unité)

i۸

taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$US])

 \mathbf{i}_1

taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

Qté quantité d'unités

4. Le taux de change initial correspond habituellement au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions.

5. Pour les biens, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de livraison des biens. Pour les services, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu. Pour les paiements anticipés, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi à la date à laquelle le paiement était dû. Le plus récent cours à midi sera utilisé pour les jours non ouvrables.

- 6. L'entrepreneur doit indiquer le montant total de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire **PWGSC-TPSGC 450**, Demande de rajustement du taux de change.
- 7. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire <u>PWGSC-TPSGC_450</u> (c.-à-d. [i₁ i₀ / i₀]).
- 8. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de la présente clause.

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et une (1) copie doivent être envoyés au consignataire pour certification et paiement;
- b) Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- c) Une (1) copie doit être envoyée à l'adresse suivante :

Ministère de la Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale

Édifice Mgén George R. Pearkes

101, promenade Colonel By

Ottawa (ON) K1A 0K2

À l'attention de : sera inséré par TPSGC

6.8. Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat.

Buyer ID - Id de l'acheteur $hp371 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) 2010A (2015-09-03) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- (c) Détails de l'article; et
- (d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.11 Clauses du guide des CCUA

A1009C Accès aux lieux d'exécution des travaux A9006C Contrat de défense B1202C Contrôle de la durée utile des élastomères B1202C Plaques signalétiques B2008-05-12 B7500C Marchandises excédentaires C2800C Cote de priorité C2800C Cote de priorité - entrepreneur canadien C2801C Cote de priorité - entrepreneur canadien D2014-11-27 D2000C Marquage C2007-11-30 D2001C Etiquetage D2007-11-30 D2025C Matériaux d'emballage en bois D313-11-06 D5510C Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada D5515C Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger D5540C ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ Q) D5604C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger D5605C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada D5606C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada D6000C Palettisation D6010C Palettisation			
B1202C Contrôle de la durée utile des élastomères B4042C Plaques signalétiques C2008-05-12 B7500C Marchandises excédentaires C2006-06-16 C2800C Cote de priorité C2013-01-28 C2801C Cote de priorité - entrepreneur canadien D2004-11-27 D2000C Marquage D2007-11-30 D2001C Etiquetage D2007-11-30 D2025C Matériaux d'emballage en bois D5510C Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada D5515C Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger D5540C ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - 2010-01-11 établi à l'étranger D5604C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger D5605C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada D5606C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada D5606C Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus	A1009C	Accès aux lieux d'exécution des travaux	2008-05-12
B4042C Plaques signalétiques B7500C Marchandises excédentaires C2800C Cote de priorité C2801C Cote de priorité - entrepreneur canadien C2014-11-27 C2000C Marquage C2007-11-30 C201C Etiquetage C2007-11-30 C201C Etiquetage C2007-11-30 C201S Matériaux d'emballage en bois C2013-11-06 C201S-11-06 C	A9006C	Contrat de défense	2012-07-16
B7500C Marchandises excédentaires 2006-06-16 C2800C Cote de priorité 2013-01-28 C2801C Cote de priorité - entrepreneur canadien 2014-11-27 D2000C Marquage 2007-11-30 D2001C Etiquetage 2007-11-30 D2025C Matériaux d'emballage en bois 2013-11-06 D5510C Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada D5515C Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur 2010-01-11 établi à l'étranger D5540C ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ Q) D5604C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger 2008-12-12 D5605C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États- Unis D5606C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada 2012-07-16 D6009C Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus	B1202C	Contrôle de la durée utile des élastomères	2007-05-25
C2801C Cote de priorité - entrepreneur canadien 2014-11-27 D2000C Marquage 2007-11-30 D2001C Etiquetage 2007-11-30 D2025C Matériaux d'emballage en bois 2013-11-06 D5510C Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada D5515C Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger D5540C ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ Q) D5604C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger 2008-12-12 D5605C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États- Unis D5606C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada 2012-07-16 D6009C Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus	B4042C	Plaques signalétiques	2008-05-12
C2801C Cote de priorité - entrepreneur canadien D2000C Marquage D2001C Etiquetage D2007-11-30 D2025C Matériaux d'emballage en bois D5510C Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada D5515C Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger D5540C ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ Q) D5604C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger D5605C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États-Unis D5606C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada D5606C Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus	B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
D2000C Marquage 2007-11-30 D2001C Etiquetage 2007-11-30 D2025C Matériaux d'emballage en bois 2013-11-06 D5510C Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada D5515C Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger D5540C ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - 2010-08-16 Exigences (CAQ Q) D5604C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger D5605C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États- 2010-01-11 Unis D5606C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada 2012-07-16 D6009C Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus	C2800C	Cote de priorité	2013-01-28
D2001C Etiquetage 2007-11-30 D2025C Matériaux d'emballage en bois 2013-11-06 D5510C Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada D5515C Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger D5540C ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - 2010-08-16 Exigences (CAQ Q) D5604C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger 2008-12-12 D5605C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États- Unis D5606C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada 2012-07-16 D6009C Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus	C2801C	Cote de priorité - entrepreneur canadien	2014-11-27
D2025C Matériaux d'emballage en bois 2013-11-06 D5510C Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada D5515C Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger D5540C ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ Q) D5604C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger 2008-12-12 D5605C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États-Unis D5606C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada 2012-07-16 D6009C Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus	D2000C	Marquage	2007-11-30
D5510C Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada D5515C Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger D5540C ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - 2010-08-16 Exigences (CAQ Q) D5604C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger 2008-12-12 D5605C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États- Unis D5606C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada 2012-07-16 Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus	D2001C	Etiquetage	2007-11-30
nationale) - entrepreneur établi au Canada D5515C Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger D5540C ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ Q) D5604C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger 2008-12-12 D5605C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États-Unis D5606C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada 2012-07-16 D6009C Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus	D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2013-11-06
D5515C Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger D5540C ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ Q) D5604C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger 2008-12-12 D5605C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États- Unis D5606C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada 2012-07-16 D6009C Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus	D5510C	Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense	2014-06-26
établi à l'étranger D5540C ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ Q) D5604C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger D5605C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États- Unis D5606C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada D6009C Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus		nationale) - entrepreneur établi au Canada	
D5540C ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ Q) D5604C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger 2008-12-12 D5605C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États- Unis D5606C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada 2012-07-16 D6009C Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus	D5515C	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur	2010-01-11
Exigences (CAQ Q) D5604C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger 2008-12-12 D5605C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États- Unis D5606C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada 2012-07-16 D6009C Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus		établi à l'étranger	
D5604C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger D5605C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États- Unis D5606C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada D6009C Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus	D5540C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité -	2010-08-16
D5605C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États- Unis D5606C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada 2012-07-16 D6009C Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus		Exigences (CAQ Q)	
Unis D5606C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada 2012-07-16 D6009C Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus	D5604C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger	2008-12-12
D5606C Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada 2012-07-16 D6009C Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus 2013-04-25	D5605C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États-	2010-01-11
D6009C Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus 2013-04-25		Unis	
inconnus	D5606C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada	2012-07-16
	D6009C	Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison	2013-04-25
D6010C Palettisation 2007-11-30		inconnus	
	D6010C	Palettisation	2007-11-30

File No. - N° du dossier

hp371W8482-168248

D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurances	2008-05-12

6.12 Préparation en vue de la livraison - la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes

L'entrepreneur doit préparer la livraison de tous les articlesconformément à la dernière édition de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes :

D-LM-008-033/SF-000, Ensembles appariés de paliers, marine;

L'entrepreneur doit emballer les articles à raison d'une (1) unité par paquet

OU

6.12 Préparation pour la livraison - entrepreneur établi aux États-Unis

- 1. La préservation et l'emballage de tous les articles doivent être conformes à la dernière version de la spécification militaire MIL-STD-2073 du Département de la Défense des États-Unis, et le marquage doit être conforme à la norme MIL-STD-129.
- 2. Les formulaires de données d'emballage antérieurement approuvées par les autorités américaines sont acceptables.
- 3. Les données d'emballage codées sont indiquées immédiatement sous la description de l'article auquel elles s'appliquent. Si aucune donnée n'est indiquée, l'entrepreneur doit soumettre un formulaire de données d'emballage pour approbation.

6.13 Condition du matériel – contrat

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

6.14 Instructions d'expédition - DDP Destination

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) Halifax, N-É et Victoria C-B.

6.15 Documents de sortie - distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit:

File No. - N° du dossier

hp371W8482-168248

Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À 'attention a. de l'agent de réception »;

- Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à b. l'eau;
- Une (1) copie à l'autorité contractante; c.
- d. Une (1) copie au:

Quartier général de la Défense nationale

Édifice Mgén George R. Pearkes

101, promenade Colonel By

Ottawa (ON) K1A OK2

À l'attention de: D MAR P 4-3-4-2

- Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité; e.
- f. Une (1) copie à l'entrepreneur; et
- Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au: g.

DAQ/Administration des contrats

Quartier général de la Défense nationale

Édifice Mgén George R. Pearkes

101, promenade Colonel By

Ottawa (ON) K1A OK2

Courriel: ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

6.16 Considérations environnementales

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses. Conformément à la Politique d'achats écologiques:

L'entrepreneur est prié de fournir toute la correspondance, y compris (mais sans s'y limiter) les documents et les rapports en format électronique, sauf si indication contraire de l'autorité

File No. - N° du dossier hp371W8482-168248 Buyer ID - Id de l'acheteur $hp371\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

contractante, de l'autorité technique (S/A) ou de l'autorité pour les achats (S/A), réduisant ainsi le matériel imprimé.

L'entrepreneur devrait recycler (déchiqueter) les copies des documents non classifiés / protégés inutiles (en tenant compte des exigences de sécurité).

Les composantes de produits utilisés lors de la prestation des services devraient être recyclables et/ou réutilisables, lorsque possible.